

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2000

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 6 novembre 2000 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BARETJE, M. REGNIER, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX (à compter de la question n° 3 et jusqu'à la question n° 32), M. ROIGNOT, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES (jusqu'à la question n° 35), M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT (à compter de la question n° 3), M. SANCHEZ, M. DUMONT (à compter de la question n° 8), Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN, M. BONNET, M. DINTROZ, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. NUNINGER, M. JEANNEROT, M. JUSSIAUX ((jusqu'à la question n° 3 et à compter de la question n° 32), Mme BULTOT, Mme DUFAY, Mme MAISIERES (à compter de la question n° 35), Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. VOUILLOT (jusqu'à la question n° 3), M. DUMONT (jusqu'à la question n° 8), M. AIME, M. SALOMON, M. RENOUD-GRAPPIN.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. NUNINGER, M. JEANNEROT, Mme BULTOT, Mme DUFAY, Mme MAISIERES (à compter de la question n° 35), Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. AIME, M. SALOMON, M. RENOUD-GRAPPIN.

Mandataires : M. LOYAT, M. SCHWINT, M. VUILLEMIN, M. THIRIET, M. HUMBERT (à compter de la question n° 35), Mme MAISIERES (jusqu'à la question n° 35), M. EDOUARD, M. DUMONT (à compter de la question n° 8), M. DUVERGET, M. BONNET.

1 - Restauration scolaire - Décision liée au problème de la maladie de la «vache folle» - Information du Conseil Municipal

M. le Maire a informé l'Assemblée de la décision prise par la Municipalité de supprimer toute viande hâchée des repas servis dans les cantines scolaires, suite aux problèmes rencontrés dans la filière bovine en raison de la maladie de la «vache folle».

Il a également précisé que nous avons une attestation de deux fournisseurs de la Ville, les établissements BELOT et ARCADIE certifiant que la viande de boeuf et de veau fournie aux restaurants scolaires provient d'élevages qui n'utilisent pas d'alimentation à base de protéine animale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

2 - Exercice 2000 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

3 - District du Grand Besançon - Projet d'extension du périmètre en vue de sa transformation en communauté d'agglomération - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet d'extension du périmètre du District du Grand Besançon en vue de sa transformation en communauté d'agglomération.

4 - Adhésion de la Ville à l'Association Finances - Gestion - Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE - CT) - Désignation d'un représentant

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville à l'AFIGESE - CT et a désigné M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, pour siéger en tant que représentant de la Ville au sein de cet organisme.

5 - Conseil Académique de Vie Lycéenne - Désignation d'un représentant

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Emmanuel DUMONT pour siéger au Conseil Académique de Vie Lycéenne.

Garanties d'emprunts - Comptabilité

6 - Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté - Opération de construction/démolition de 20 logements «Les Bleuets» et 19 garages, quartier Palente-Orchamps à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, de deux emprunts de 465 850 F et 6 885 923 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

7 - Centre Communal d'Action Sociale - Financement du programme d'investissement - Garantie par la Ville de deux emprunts d'un montant global de 5 000 000 F contractés auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté et de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire et M. GIRARD, Adjoint (Président et Vice-Président du CCAS), n'ont pas participé au vote.

8 - Comptabilité - Exercice 2000 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

9 - Comptabilité - Exercice 2000 - Ouvertures de crédits reprises par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise sur le compte des dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

10 - Ressources budgétaires - Tarifs pour l'année 2001 - Location de salles municipales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs de location des salles gérées par les Services de la Politique de la Ville et Action Culturelle/Vie Associative pour l'année 2001.

I - Salles municipales gérées par le Service de la Politique de la Ville

Salles de réunions	2000		Propositions 2001					
	Tarif normal ou tarif commercial	Tarif associatif	Tarif normal ou tarif commercial		% augment.	Tarif associatif		% augment.
			F	€		F	€	
MPT Planoise MPT Clairs-Soleils MPT Montrapon (salle sports ou salle diffusion) Fribourg (grande salle et petite salle) Salle de l'Epitaphe								
- la journée	600 F	300 F	600	91,47	-	300	45,73	-
- la demi-journée	360 F	180 F	360	54,88	-	180	27,44	-

II - Salles gérées par le Service Action Culturelle / Vie Associative

Salles associatives	2000		Propositions 2001					
	Tarif normal ou tarif commercial	Tarif associatif	Tarif normal ou tarif commercial		% augment.	Tarif associatif		% augment.
			F	€		F	€	
Salles de réunions								
<i>1. Grandes salles (300 places et plus)</i>								
Battant - Malcombe								
pour une journée	2 200 F	1 075 F	2 200	335,39		1 075	163,88	
pour une demi-journée	1 620 F	800 F	1 620	246,97		800	121,96	
<i>2. Salles moyennes</i>								
Centre social des Orchamps								
Maison de Quartier Ile de France (salle Mandela) -								
Centre 1901 (Les Fougères) - Fort de Bregille (Salle du								
Manège)								
Centre Pierre Mendès-France (3 salles) / Hôtel de Ville								
2 ^{ème} étage (1 salle) / Rue Viancin / 17, rue Haag (1 salle) /								
Maison de Quartier Ile de France (petite salle)								
pour une journée	600 F	300 F	600	91,47		300	45,73	
pour une demi-journée	360 F	180 F	360	54,88		180	27,44	
Salles d'expositions								
<i>Ancienne Poste (tarif à la journée)</i>								
octobre à décembre	700 F	350 F	} 500	76,22	- 28,57 %	250	38,11	- 28,57 %
janvier à septembre	600 F	300 F						
Salle des Fêtes, soirées dansantes								
<i>Bregille - Fort ou salle du Manège</i>								
1 jour	2 200 F	1 400 F	2 200	335,39		1 400	213,43	
la journée supplémentaire	1 080 F	700 F	1 080	164,64		700	106,71	
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de								
3 heures du matin	850 F/heure	850 F/heure	850/heure	129,58/h		850/heure	129,58/h	

	2000		Propositions 2001						
	Tarif normal ou tarif commercial	Tarif associatif	Tarif normal ou tarif commercial		% aug- ment.	Tarif associatif		% aug- ment.	
			F	€		F	€		
Malcombe									
utilisation samedi ou veille de jour férié	4 310 F	2 480 F	4 310	657,06	-	2 480 F	378,07	-	
utilisation un autre jour	3 770 F	2 150 F	3 770	574,73	-	2 150 F	327,77	-	
nettoyage (en cas de gratuité d'attribution de salle)	750 F	750 F	750	114,34	-	750 F	114,34	-	
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante)	850 F/heure	850 F/heure	850/heure	129,58/h	-	850/heure	129,58/h	-	

	2000			Propositions 2001								
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif culturel	Tarif normal		% aug- ment.	Tarif associatif		% aug- ment.	Tarif culturel		% aug- ment.
				F	€		F	€		F	€	
Théâtre Municipal												
pour une représentation	7 700 F	3 750 F	2 250 F	7 800	1189,10	1,30 %	3 800	579,31	1,33 %	2 300	350,63	2,22 %
pour une répétition	3 850 F	2 750 F	2 250 F	3 900	594,55	1,30 %	2 800	426,86	1,82 %	2 300	350,63	2,22 %
versement de 5 % sur recette brute supérieure à 40 000 F												

Kursaal

1. Grande salle et Petit Kursaal

	2000		Propositions 2001					
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal		% augment.	Tarif associatif		% augment.
			F	€		F	€	
Grand Kursaal	600 F/heure	300 F/heure	600/heure	91,47/heure	-	300/heure	45,73/heure	-
Petit Kursaal	500 F/heure	300 F/heure	500/heure	76,22/heure	-	300/heure	45,73/heure	-

2. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse

Salles	Immobilisation de la salle pendant 4 heures				Immobilisation de la salle pendant 8 heures			
	2000	Propos. 2001		% augment.	2000	Propos. 2001		% augment.
		F	€			F	€	
Amélie Pellegrin	110 F	110	16,77	-	210 F	210	32,01	-
Marcel Thevenot	130 F	130	19,82	-	255 F	255	38,87	-
Robert Bidault	160 F	160	24,39	-	325 F	325	49,55	-
Foyer de la Danse	225 F	225	34,30	-	450 F	450	68,60	-

3. Salles Proudhon, Colard, Risset

Salles	Immobilisation de la salle pendant 4 heures								Immobilisation de la salle pendant 8 heures							
	Tarif normal				Tarif associatif				Tarif normal				Tarif associatif			
	2000	Propos. 2001		% augm.	2000	Propos. 2001		% augm.	2000	Propos. 2001		% augm.	2000	Propos. 2001		% augm.
	F	€			F	€			F	€			F	€		
Salle Colard, Salle Risset - réunions, conférences, réceptions, colloques- congrès - expositions	795 F	795	121,20	-	475 F	475	72,41	-	1 055 F	1 055	160,83	-	635 F	635	96,81	-
									845 F	845	128,82	-	425 F	425	64,79	-
Salle Proudhon - réunions, conférences, congrès, colloques, réceptions - expositions, bourses, salons, animations - spectacles, repas - au-delà de 8 heures	1 060 F	1 060	161,60	-	635 F	635	96,81	-	1 590 F	1 590	242,39	-	895 F	895	136,44	-
									1 165 F	1 165	177,60	-	565 F	565	86,13	-
									1 900 F	1 900	289,65	-	1 405 F	1 405	214,19	-
									2 560	390,27			2 050	312,52		

4. Colloques - Congrès - Séminaires

a) Utilisation de toutes les salles du Kursaal (grande salle + petit Kursaal + salle Colard + salle Proudhon + salle Risset + salle Pellegrin + salle Thevenot + salle Bidault + Foyer de la Danse), soit 9 salles

	tarif normal				tarif associatif			
	2000	Propos. 2001		% aug-ment.	2000	Propos. 2001		% aug-ment.
		F	€			F	€	
1 jour	12 670 F	12 670	1 931,53	-	7 930 F	7 930	1 208,92	-
2 jours	15 200 F	15 200	2 317,23	-	9 500 F	9 500	1 448,27	-
3 jours	17 950 F	17 950	2 736,46	-	11 615 F	11 615	1 770,7	-
4 jours	22 170 F	22 170	3 379,79	-	13 725 F	13 725	2 092,36	-
5 jours	27 425 F	27 425	4 180,91	-	16 890 F	16 890	2 574,86	-

b) Grande salle et Petit Kursaal

	tarif normal				tarif associatif			
	2000	Propos. 2001		% aug-ment.	2000	Propos. 2001		% aug-ment.
		F	€			F	€	
1 jour	7 390 F	7 390	1 126,6	-	5 280 F	5 280	804,93	-
2 jours	8 870 F	8 870	1 352,22	-	6 335 F	6 335	965,76	-
3 jours	10 560 F	10 560	1 609,86	-	7 600 F	7 600	1 158,61	-
4 jours	12 670 F	12 670	1 931,53	-	9 080 F	9 080	1 384,24	-
5 jours	15 245 F	15 245	2 324,09	-	11 020 F	11 020	1 679,99	-

c) Grande salle seule

	tarif normal				tarif associatif			
	2000	Propos. 2001		% aug-ment.	2000	Propos. 2001		% aug-ment.
		F	€			F	€	
1 jour	7 000 F	7 000	1 067,14	-	3 810 F	3 810	580,83	-
2 jours	8 000 F	8 000	1 219,59	-	5 000 F	5 000	762,25	-
3 jours	9 000 F	9 000	1 372,04	-	6 500 F	6 500	990,92	-
4 jours	11 000 F	11 000	1 676,94	-	8 000 F	8 000	1 219,59	-
5 jours	13 000 F	13 000	1 981,84	-	8 500 F	8 500	1 295,82	-

d) Petit Kursaal seul

	tarif normal				tarif associatif			
	2000	Propos. 2001		% aug-ment.	2000	Propos. 2001		% aug-ment.
		F	€			F	€	
1 jour	3 195 F	3 195	487,07	-	1 600 F	1 600	243,92	-
2 jours	5 110 F	5 110	779,01	-	2 560 F	2 560	390,27	-
3 jours	7 670 F	7 670	1 169,28	-	3 840 F	3 840	585,40	-
4 jours	10 225 F	10 225	1 558,79	-	5 120 F	5 120	780,54	-
5 jours	12 780 F	12 780	1 948,30	-	6 400 F	6 400	975,67	-

e) Petit Kursaal et salle Colard

	tarif normal				tarif associatif			
	2000	Propos. 2001		% aug-ment.	2000	Propos. 2001		% aug-ment.
		F	€			F	€	
1 jour	3 500 F	3 500	533,57	-	2 000 F	2 000	304,9	-
2 jours	5 600 F	5 600	853,71	-	3 200 F	3 200	487,84	-
3 jours	8 400 F	8 400	1 280,57	-	4 800 F	4 800	731,76	-
4 jours	11 200 F	11 200	1 707,43	-	6 400 F	6 400	975,67	-
5 jours	14 000 F	14 000	2 134,29	-	8 000 F	8 000	1 219,59	-

f) Petit Kursaal et ensemble des petites salles

	tarif normal				tarif associatif			
	2000	Propos. 2001		% aug-ment.	2000	Propos. 2001		% aug-ment.
		F	€			F	€	
1 jour	7 000 F	7 000	1 067,14	-	4 000 F	4 000	609,8	-
2 jours	11 000 F	11 000	1 676,94	-	6 000 F	6 000	914,69	-
3 jours	13 000 F	13 000	1 981,84	-	8 000 F	8 000	1 219,59	-
4 jours	16 000 F	16 000	2 439,18	-	10 000 F	10 000	1 524,49	-
5 jours	19 000 F	19 000	2 896,53	-	12 000 F	12 000	1 829,39	-

g) Grand Kursaal - Petit Kursaal - Salle Proudhon

	tarif normal			tarif associatif				
	2000	Propos. 2001		% augment.	2000	Propos. 2001		% augment.
		F	€			F	€	
1 jour	8 500 F	8 500	1 295,82	-	5 500 F	5 500	838,47	-
2 jours	10 000 F	10 000	1 524,49	-	7 000 F	7 000	1 067,14	-
3 jours	12 000 F	12 000	1 829,39	-	8 500 F	8 500	1 295,82	-
4 jours	14 000 F	14 000	2 134,29	-	10 000 F	10 000	1 524,49	-
5 jours	16 000 F	16 000	2 439,18	-	12 000 F	12 000	1 829,39	-

5. Salons - Expositions - Bourses ... Grande salle du Kursaal

	tarif normal			tarif associatif				
	2000	Propos. 2001		% augment.	2000	Propos. 2001		% augment.
		F	€			F	€	
1 jour	600 F/h	600/h	91,47/h	-	300 F/h	300/h	45,73/h	-
2 jours	15 580 F	15 580	2 375,08	-	7 800 F	7 800	1 189,1	-
3 jours	18 100 F	18 100	2 759,33	-	11 700 F	11 700	1 783,65	-
4 jours	19 700 F	19 700	3 003,25	-	14 350 F	14 350	2 187,64	-
5 jours	22 200 F	22 200	3 384,37	-	17 000 F	17 000	2 591,63	-

6. Présentation de spectacle (tarif unique)

	Petit Kursaal		Grand Kursaal		
	2000	Proposition 2001	2000	Proposition 2001	
		F	€	F	€
Forfait 4 h		2 000	304,90	4 000	609,80
Forfait 1 jour (10 h)		4 000	609,80	7 000 F	1067,14
Dépassement		500/h	76,22/h	500/h	76,22/h
2 jours		7 000	1 067,14	10 000	1524,49
3 jours		10 000	1 524,49	13 000	1981,84

CAUTIONS :

1 - Salles du Kursaal, de l'Opéra-Théâtre, de Bregille et de la Malcombe

Il est proposé d'instaurer un système de caution uniquement pour les manifestations suivantes, susceptibles de présenter des risques :

- spectacles (y compris sportifs)
- soirées dansantes
- repas et repas dansants.

Le montant de la caution sera égal au montant du prix de location applicable pour la manifestation concernée.

2. Salle Battant

En cas d'utilisation du matériel scénique, une caution d'un montant de 2 200 F (335,39 €) sera exigée quel que soit le montant du tarif de location de cette salle.

Subventions - Participations

11 - Subventions pour classes de découverte - 5^{ème} répartition au titre de l'année 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Ecoles	Dates	Centres	Nombre élèves	Nombres journées	Coût jour	Coût total	Organismes bénéficiaires
Bersot maternelle	12 au 13.10.00	Fauvettes	25	50	54,60 F	2 730,00 F (416,19 €)	Coopérative scolaire
Herriot primaire	16 au 20.10.00	Fauvettes	30	150	54,60 F	8 190,00 F (1 248,56 €)	Fauvettes
Herriot primaire	23 au 27.10.00	Fauvettes	46	230	54,60 F	12 558,00 F (1 914,45 €)	Fauvettes
Rivotte primaire	23 au 30.10.00	Bois d'Amont	23	184	54,60 F	10 046,40 F (1 531,56 €)	APIEU
						33 524,40 F (5 110,76 €)	

12 - Subventions pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 F (762,25 €) à l'Association PRADER WILLI France, en collaboration avec les médecins de pédiatrie du CHU, pour l'organisation de la journée nationale concernant la prise en charge médicale et psycho-sociale des adolescents et adultes atteints de ce syndrome.

- 5 000 F (762,25 €) à la Fédération pour l'Intégration des Sourds et Aveugles de France (FISAF), pour l'organisation par l'intermédiaire du Centre Educatif Sainte-Odile, structure d'enseignement et d'éducation au bénéfice des jeunes aveugles et malvoyants, adhérent de la FISAF, de son congrès annuel, les 5 et 6 octobre, dans les locaux de l'Université, rue Sarrail.

- 5 000 F (762,25 €) à l'Amicale de la Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance des Cadres et Retraites Unies (CIPC-R) de Bourgogne Franche-Comté, pour l'organisation des rencontres nationales des amicales CIPC-R, du 10 au 13 octobre dernier, à l'Hôtel Mercure.

- 5 000 F (762,25 €) à l'Association Française d'Archéologie Mérovingienne, pour l'organisation des 21^{èmes} journées internationales d'Archéologie Mérovingienne, du 20 au 22 octobre, au Kursaal.

- 4 000 F (609,80 €) à l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité de la Faculté des Lettres, pour l'organisation d'un colloque interdisciplinaire «Les Espaces du sauvage dans le monde antique», les 4 et 5 mai dernier, au Kursaal.

- 4 000 F (609,80 €) au Groupe de Recherche en Linguistique et Sémiotique de la Faculté des Lettres (GRELIS), co-organisateur avec l'association internationale pour le développement du comique rire et humour (CORHUM), pour l'organisation d'un colloque «Deux mille ans de rire : permanence et modernité», du 29 juin au 1^{er} juillet derniers, à la Faculté des Lettres.

- 6 000 F (914,69 €) au laboratoire THEMA-CNRS, co-organisateur avec le laboratoire des Sciences historiques, tous deux de la Faculté des Lettres, d'un colloque international et interdisciplinaire, «La politique d'aménagement du territoire en France : racines, logiques et résultats», qui a eu lieu du 4 au 6 octobre dernier au Conseil Régional de Franche-Comté.

- 6 000 F (914,69 €) au Groupe Formulation de la Société Française de Chimie, co-organisateur avec le laboratoire de chimie des matériaux et interfaces de la Faculté des Sciences, pour l'organisation des 8^{èmes} journées de Formulation, les 18 et 19 octobre dernier, au Kursaal.

- 4 000 F (609,80 €) à la Faculté des Lettres, équipe «Poétique des genres et spiritualités», pour l'organisation d'un colloque «Réticences du moi», du 22 au 24 novembre prochain, à l'UFR Griffon.

- 6 000 F (914,69 €) au laboratoire de Socio-anthropologie de la Faculté des Lettres, pour l'organisation des 8^{èmes} journées socio-anthropologiques de Besançon, «Autour d'Hervé Le Bras», les 1^{er} et 2 décembre prochain.

- 10 000 F (1 524,49 €) au laboratoire de Physiologie Végétale de la Faculté des Sciences, pour l'organisation du 4^{ème} colloque général de la Société Française de Physiologie Végétale, du 5 au 7 décembre prochain, à Micropolis.

M. ROIGNOT, Adjoint, n'a pas pris part au vote en ce qui concerne les points concernant les Facultés des Lettres et des Sciences.

13 - Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1) à des établissements scolaires

* 1 092 F (166,47 €) au Collège Diderot pour l'accueil de 13 élèves de Fribourg (Allemagne) du 21 au 28 septembre 2000 (échange scolaire) (versement à effectuer à l'Agent comptable du Lycée Victor Hugo, gestionnaire de l'opération).

* 2 694 F (410,70 €) au Collège Proudhon pour le déplacement de 17 élèves à Gehrden (Allemagne) du 7 au 18 octobre 2000 (échange scolaire) (versement à effectuer à l'Agent comptable du Lycée Pergaud, gestionnaire de l'opération).

* 2 500 F (381,12 €) au Collège Saint-Joseph pour le déplacement de 22 élèves à Croydon (Angleterre) du 10 au 18 novembre 2000 (échange scolaire).

* 1 000 F (152,45 €) au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 9 élèves à Cheltenham (Grande Bretagne) du 12 au 20 octobre 2000 (échange scolaire).

* 1 061 F (161,75 €) au Lycée Saint-Paul pour le déplacement de 9 élèves à Croydon (Angleterre) du 10 au 18 novembre 2000 (échange scolaire).

2) à des associations

* 3 000 F (457,35 €) à titre exceptionnel à l'Association France Russie CEI pour l'accueil de deux professeurs de français de Tver (Russie) lors du Forum «Paris 2000» regroupant près de 200 professeurs russes enseignant le français dans leur pays du 13 au 29 juillet 2000.

* 10 000 F (1 524,49 €) à titre exceptionnel à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon pour l'accueil d'un groupe de 54 musiciens de la Musique militaire de Neuchâtel (Suisse) du 25 au 26 novembre 2000 dans le cadre du 25^{ème} anniversaire de jumelage entre Besançon et Neuchâtel.

14 - Subventions exceptionnelles à différentes associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Imputation budgétaire 92.40.6574 - code service 20300 :

. SHOTOKAN	6 000 F	914,69 €
. BASE-BALL CLUB «LES BADGERS»	6 000 F	914,69 €
. CENTRE ECOLE PARACHUTISME DE BESANCON	12 000 F	1 829,39 €
. LA JEUNESSE DE PALENTE	4 000 F	609,80 €
. FONDATION CROPPET	16 000 F	2 439,18 €
. BRC BASKET BALL	6 000 F	914,69 €
. BESANCON BOXE ANGLAISE	3 000 F	457,35 €
. ETRIER BISONTIN	6 000 F	914,69 €
. ARC CLUB BISONTIN	3 000 F	457,35 €
. BESANCON CENTRE BASKET	3 000 F	457,35 €
. BESANCON TRIATHLON	5 000 F	762,25 €
. BESANCON ESCRIME CLUB	3 000 F	457,35 €
. CLUB DE TIR BISONTIN	2 000 F	304,90 €
. CTPB	4 000 F	609,80 €
. UTINAM	2 000 F	304,90 €
	-----	-----
	81 000 F	12 348,37 €

Imputation budgétaire 92.40.6574.95021 - code service 20300 :

. LA CITA	6 000 F	914,69 €
. INDEPENDANTE COMTOISE	11 000 F	1 676,94 €
. ESB «M»	21 000 F	3 201,43 €
. SNB GENERAL «OMNISPORTS»	25 000 F	3 811,23 €
. SNB «AVIRON»	11 000 F	1 676,94 €
	-----	-----
	74 000 F	11 281,23 €

15 - Subventions exceptionnelles à des associations sportives - Fonds d'Aide au Sport - 2^{ème} répartition 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

. PARENTS DE LA GRETTE	7 000 F	1 067,14 €
. AS MONTRAPON	11 000 F	1 676,94 €
. KARATE SPORT 25	4 000 F	609,80 €
. CPB	2 000 F	304,90 €
. JEUNES FOOT. DE PALENTE VILLAGE	2 000 F	304,90 €
. JEUNESSE DE PALENTE	5 000 F	762,24 €
. ASMB KARATE	2 000 F	304,90 €
. AS ORCHAMPS PALENTE «Foot» (formation)	2 000 F	304,90 €
. AS ORCHAMPS PALENTE «Hand» (formation)	2 500 F	381,12 €
. BESANCON BOXE ANGLAISE (formation)	3 000 F	457,35 €
. KARATE SPORT 25 (formation)	1 000 F	152,45 €
. HAND-BALL CLUB CLAIRS-SOLEILS (formation)	1 000 F	152,45 €
. AS PLANOISE SAINT-FERJEUX	2 000 F	304,90 €
	-----	-----
	44 500 F	6 783,99 €

16 - Subventions aux associations médico-sociales - 2^{ème} répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la 2^{ème} répartition de subventions suivante :

Associations locales	Somme attribuée en 1999 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2000	Somme attribuée à la première répartition 2000 (3.07.2000)	Somme proposée	
				F	€
VIE LIBRE 9, rue de Vesoul	4 000 F	6 000 F		4 000	609,80
SOCIETE FRANCAISE DE LA CROIX BLEUE Centre P. M. France 3 rue Beauregard	4 000 F	6 000 F		4 000	609,80
ASSOCIATION STRUMPELL-LORRAIN 9, rue Fabre	-	non précisé		2 000 (exception.)	304,90
Centre Départemental de Prévention de l'Alcoolisme (CDPA) 14, rue Ronchaux	16 000 F	18 000 F	16 000 F	8 300	1 265,33
TOTAL DES SOMMES ATTRIBUEES				18 300	2 789,82

17 - Subventions d'équipement à l'Association La Passerelle et à l'ASEP du Foyer des Jeunes Travailleurs et du quartier des Cras

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions d'équipement suivantes :

* 10 000 F à l'Association La Passerelle pour l'acquisition de matériel informatique,

* 35 000 F à l'ASEP du FJT et du quartier des Cras pour l'aménagement de son hall d'accueil et de différentes salles d'activité.

18 - Subventions aux associations de quartiers et diverses

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- à l'unanimité 1 500 F aux Anciens Combattants Français Musulmans, 2 000 F à ORBIS, 30 000 F au Comité de Quartier de Bregille,

- à la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 3 s'étant abstenus) 7 000 F au MRAP,

A l'unanimité moins 11 abstentions, il s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 F à l'Association ATTAC, ainsi que sur l'adhésion de la Ville à cette dernière.

19 - Subventions culturelles - Dernière répartition 2000

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1999	Demande 2000	Proposition de la Commission (3 octobre 2000)	
			F	€
THEÂTRE				
Compagnie Bacchus	0 F	140 000 F	30 000	4 573,47
Cie du P'tit Vélo	10 000 F	30 000 F	15 000	2 286,74
Théâtre du Zèbre	10 000 F	15 000 F	15 000	2 286,74
MUSIQUE				
Orchestre des Jeunes	0 F	20 000 F	5 000	762,25
Le Cylindre	50 000 F	200 000 F	70 000	10 671,43
L'Alouette	0 F	3 000 F	2 000	304,90
Les Enfants de l'Espoir	5 000 F	10 000 F	5 000	762,25
Art Monie	0 F	7 000 F	3 000	457,35
MJC Palente (école de Musique)	0 F	nouvelle demande 65 300 F	50 000	7 622,45
LECTURE / ECRITURE				
Croqu'livre	30 000 F	47 000 F	30 000	4 573,47
Au-dessus du Volcan	-	nouvelle demande - non chiffrée -	5 000	762,25
Les Solitaires Intempestifs		130 000 F	100 000	15 244,90
Larvatus Prodéo	15 000 F	10 000 F	5 000	762,25
CIRQUE				
Ecole Yole	50 000 F	100 000 F	30 000	4 573,47
ARTS PLASTIQUES				
Fort Beauregard	0 F	20 000 F	10 000	1 524,49
DANSE				
Image et densité	0 F	33 100 F	10 000	1 524,49
DIVERS				
«Mémoire de la Résistance dans le Doubs»		3 000 F	3 000	457,35
TOTAL			388 000	59 150,22

20 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition d'une sculpture intitulée «la fuite en Egypte» - Encaissement et réaffectation d'un mécénat et de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé l'acquisition de cette sculpture dont le financement sera assuré comme suit :

* Fonds Régional d'Acquisition des Musées : 565 000 F répartis ainsi :

. part de l'Etat : 340 000 F

. part de la Région : 225 000 F

* Ville de Besançon : 85 000 F

* Association des Amis des Musées et des Bibliothèques : 200 000 F

- a autorisé M. le Maire à solliciter le mécénat et les subventions indiquées.

21 - Habitat spécifique - Acquisition d'une maison, chemin des Mottes par l'Office Public d'HLM de Besançon - Subvention exceptionnelle de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Office Public d'HLM de Besançon une subvention de 240 000 F pour financer l'achat d'une maison destinée au relogement de personnes logées actuellement 18, rue Jouchoux dans une maison qui doit être démolie.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

22 - Création de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale du Doubs - Participation de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé :

* l'adhésion de la Ville à l'AIVS,

* l'attribution à cette structure d'une subvention de fonctionnement de 7 500 F pour l'exercice 2000 et de 30 000 F pour 2001.

- a désigné M. TISSOT pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de l'AIVS.

23 - Pépinière Municipale d'entreprises de Palente - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaire avec Rive Boutique de Gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à Rive Boutique de Gestion une subvention de 50 000 F pour l'accueil et le suivi dans la pépinière d'entreprises de Palente de la SARL CGA Organisation, ALBATROSS Tours.

24 - Contrat de Ville - Volet emploi - 2^{ème} programmation 2000 - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

* 33 000 F à Social Concept pour une démarche de diagnostic (évaluation sur le quartier de Palente),

* 15 000 F au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux pour un chantier d'insertion,

* 6 000 F au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux pour les jobs d'été,

* 24 300 F à l'Association Le Roseau - Atelier Maryse BASTIÉ pour une action de lutte contre l'illétrisme.

25 - Aéroport de Besançon-La Vèze - Financement de la base hélicoptère de la Sécurité Civile - Participation de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser la participation de la Ville pour l'exercice 2000, soit 500 KF, à ce projet.

La participation Ville pour l'exercice 2001 sera prise en charge par la future communauté d'agglomération.

**26 - Syndicat Mixte de Micropolis - Aménagement de l'espace Brasserie -
Participation de la Ville de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'inscription au budget 2001 de la participation de la Ville (1 318 018 F) à cette opération dont le coût prévisionnel est estimé à 5 650 000 F TTC.

Conventions diverses

**27 - Gestion du parking du Petit Chamars - Avenant n° 2 à la convention
d'exploitation des équipements de stationnement et de la fourrière**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de confier à Via-Stationnement la gestion du parking du Petit Chamars moyennant une rémunération annuelle supplémentaire de 20 000 F HT,

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention passée avec Via-Stationnement.

28 - Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative - Prorogation de la convention

A l'unanimité (M. CHRISTELLE, Président de l'Office n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a décidé de proroger de deux ans maximum la convention liant la Ville et l'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative, qui arrive à échéance le 31 décembre 2000, afin de permettre à la Ville et à la future communauté d'agglomération d'engager la réflexion sur la politique touristique à mettre en place, la composition et le rôle de l'Office du Tourisme, et engager les procédures nécessaires.

**29 - Alimentation en eau du secteur de la Chapelle des Buis - Convention avec le
Syndicat des Eaux de la Haute-Loue**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté les modifications portant sur les modalités tarifaires,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue.

30 - Bibliothèques Municipales - Espace Culture Multimédia - Avenant 2000 à la convention passée avec l'Etat - Encaissement et réaffectation d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant 2000 à la convention passée avec l'Etat pour le développement d'espaces multimédias dans les bibliothèques municipales. La Ville percevra à ce titre une subvention de 50 000 F sur une dépense de 100 000 F.

31 - Bibliothèques Municipales - Programme national de numérisation des fonds patrimoniaux - Avenant à la convention Ville/Etat - Encaissement et réaffectation d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec l'Etat pour la numérisation et la conservation préventive des fonds précieux de la bibliothèque.

Les travaux engagés sur le Fonds Paris seront poursuivis en 2001 pour une dépense de 50 000 F financée à parité par la Ville et le Ministère de la Culture.

32 - Orchestre de Besançon - Participation de la Région de Franche-Comté au fonctionnement - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Région de Franche-Comté pour sa participation financière (1 000 000 F) au fonctionnement de l'Orchestre au titre de l'exercice 2000.

33 - Braderie d'automne du centre-ville - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'Union des Commerçants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec l'Union des Commerçants, organisatrice de cette braderie, fixant notamment la redevance forfaitaire à 40 000 F.

34 - Info Point Europe Franche-Comté - Facturation des interventions en matière de formation auprès d'organismes demandeurs - Collaboration avec l'Union Féminine, Civique et Sociale - Convention

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal :

- a décidé de facturer la formation Euro au prix de 5 000 F les deux journées (2 500 F la journée), étant précisé que les frais de restauration et d'hébergement éventuels sont à la charge des organismes demandeurs,

- a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir dans ce cadre avec ces organismes,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'UFCS permettant de rétribuer l'apport de cette association dans les domaines méthodologiques, matériels et humains, aux formations dispensées par l'Info Point Europe, à raison de 2 000 F pour les formations de deux jours (1 000 F pour un jour).

35 - Centre d'Affaires de La City - ZAC Louise Michel - Bilans révisés et prévisionnels d'aménagement et de construction au 30 septembre 2000 - Avenant n° 5 au traité de concession

A l'unanimité moins 9 abstentions, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan prévisionnel global révisé au 30 septembre 2000,

- a décidé de garantir les emprunts à mettre en place pour un montant de l'ordre de 45 MF, étant précisé que ceux-ci feront l'objet de délibérations spécifiques en temps opportun,

- a approuvé le montant prévisionnel total de la participation de la Ville à l'équilibre de l'opération globale estimée au 30 septembre 2000 à 36 072 KF HT, soit 43 154 KF TTC ainsi que son échéancier de versement :

* déjà versé :	17 804 KF TTC
* 2000 :	4 700 KF TTC
* 2001 :	4 700 KF TTC
* 2002 :	4 700 KF TTC
* 2003 :	11 250 KF TTC.

- a approuvé et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 5 au traité de concession passé avec la SEDD.

36 - Opération Marché/Beaux-Arts - Bilan révisé et prévisionnel au 30 septembre 2000 - Avenant n° 1 au traité de concession

A l'unanimité moins 5 abstentions [MM. BONNET, RENOUD-GRAPPIN (pouvoir donné à M. BONNET), JACQUEMIN, DINTROZ et Mme WEINMAN], le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan révisé de cette opération au 30 septembre 2000,

- a approuvé et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au traité de concession passé avec la SEDD.

37 - Opération ZAC La Fayette - Bilan révisé au 30 septembre 2000 - Avenant n° 2 au traité de concession

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan révisé au 30 septembre 2000,

- a approuvé l'engagement de la Ville de Besançon, conformément au tableau prévisionnel ci-après :

Année	BUDGET PRINCIPAL			VENTE D'OUVRAGES	
	Reversement de subventions	Aide aux entreprises	Participations au déficit	Budget de l'Eau	Budget de l'Assainissement
1998 } 1999 }	0	2 631 118	4 005 000	205 246	610 890
2000	2 500 000	1 298 700	1 000 000	212 636	613 565
2001	0	0	1 000 000	499 648	168 356
2002	0	0	1 000 000	14 352	31 096
2003	0	0	1 000 000	0	0
2004	0	0	1 000 000	78 913	100 750
2005	0	0	1 000 000	0	0
2006	0	0	586 468	0	0
	2 500 000	3 929 818	10 591 468	1 010 795	1 524 657

- a approuvé et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au traité de concession.

38 - Opération ZAC Château Galland - Bilan révisé au 30 septembre 2000 -
Avenant n° 2 au traité de concession

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan d'aménagement interne de l'opération révisé au 30 septembre 2000,

- a approuvé le nouveau prix de vente des terrains en secteur Zuy, soit 218 F HT le mètre carré,

- a approuvé la participation de la Ville (850 KF) qui sera versé en fin d'opération (2002),

- a approuvé et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au traité de concession passé avec la SEDD.

39 - POS Secteurs Nord et Est - Approbation de la modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la modification du POS secteurs Nord et Est qui porte sur l'ouverture à l'urbanisation de trois zones NA, le déclassement d'un segment de voie publique nécessaire à la réalisation de l'un de ces projets, ainsi que la réduction de deux emplacements réservés.

40 - Résorption d'Habitat Insalubre (RHI) Bacchus - Prorogation de la convention de concession passée avec la SEDD

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de proroger de cinq années la concession à la SEDD de cette opération, soit jusqu'au 21 décembre 2005,

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

41 - Revitalisation du quartier Saint-Jean - Projet de murs peints et sculptures -
Chapelle du Refuge - Convention avec l'Office Public d'HLM du Doubs Habitat
25

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet d'aménagement d'une salle ouverte sur le quartier à l'usage de l'Association «Si Saint-Jean m'était comté» et des habitants (Chapelle du Refuge rue de la Vieille Monnaie - coût : 700 000 F HT financés par Habitat 25 pour 484 590 F et une subvention européenne pour 215 410 F), et la mise en oeuvre de fresques évoquant l'histoire du quartier Saint-Jean.

Un programme de sculptures et de moulage pourrait en complément évoquer les personnages représentatifs et marquants du quartier (coût : 1 740 000 F financés pour 534 000 F par une subvention européenne dans le cadre de CHORUS et pour 1 206 000 F par la Ville de Besançon),

- a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir et à engager les consultations nécessaires à la réalisation des murs peints et des sculptures,

- a décidé de rechercher des partenaires et solliciter des subventions.

42 - Acquisition chemin de la Combe aux Chiens à Mme BAUD Isabelle

Adopté à l'unanimité (acquisition de 90 m² à titre gratuit - versement d'une indemnité de 23 000 F pour perte de mur).

43 - Acquisition de terrains chemin d'Avanne à Velotte à M. et Mme MARCHAND Julien, à M. MARCHAND Roger

Adopté à l'unanimité :

*acquisition d'un verger de 26 a 93 ca au prix de 53 860 F et d'un bois d'acacias de 11 a 60 ca au prix de 5 800 F.

* acquisition d'un verger de 21 a 48 ca au prix de 42 960 F.

44 - Acquisition d'une partie de la caserne de gendarmerie de Trépillot à l'Etat

Adopté à l'unanimité aux conditions suivantes :

* acquisition de 9 900 m² au prix de 1 500 000 F + une indemnité de 300 000 F permettant la reconstitution d'un abri véhicules,

* maintien au profit de l'Etat, sur l'emprise acquise, d'un droit de passage occasionnel pour des véhicules poids lourds et de déménagement, jusqu'à libération et aliénation de la fraction restante de la Caserne par l'Etat,

* prise en charge par la Ville de Besançon des travaux et des frais relatifs à l'édification, sur la nouvelle limite séparative, d'une clôture de sécurité grillagée et d'un portail,

* entrée en jouissance des lieux dès libération de ceux-ci par la Gendarmerie Nationale, au plus tard le 31 décembre 2000.

Patrimoine - Travaux - Marchés

45 - Démolition d'anciens bâtiments industriels secteur des Prés de Vaux - Approbation du projet - Lancement des consultations - Encaissement et réaffectation de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de démolition d'anciens bâtiments industriels et la remise en état des terrains, dont le coût est estimé à environ 3 000 000 F.

46 - Conservatoire National de Région - Restructuration des locaux - Décision de principe - Lancement des études de faisabilité

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a retenu le principe de la restructuration du conservatoire basée sur l'étude des trois scénarii suivants :

1. resctructuration complète des locaux de la Place de la Révolution et aménagements complémentaires sur des sites à définir,

2. permutation entre le Conservatoire et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts avec une restructuration et une adaptation des locaux,

3. construction d'un conservatoire neuf sur un site à définir,

- a autorisé M. le Maire à lancer les consultations pour engager les études nécessaires (programmiste, bureau d'étude, bureau de contrôle, etc.),

- a décidé la mise en place d'un crédit de 500 000 F au BP 2001 pour les seules études de faisabilité.

47 - Groupe scolaire Jules Ferry - Remplacement de menuiseries extérieures sur plusieurs bâtiments - Adoption du projet - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce projet dont le coût est estimé à 1 130 000 F TTC et dont la réalisation se fera sur deux exercices 2000 et 2001,

- a décidé de solliciter l'aide financière du Département du Doubs et de l'Etat, la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge par des crédits inscrits au BP 2000 pour la tranche ferme (coût : 550 000 F TTC) et sur les exercices budgétaires suivants pour la tranche conditionnelle.

48 - Palais des Sports - Réfection de l'étanchéité couverture - Approbation du projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet dont le coût est estimé à 420 000 F TTC.

49 - Gymnase Diderot - Restructuration des locaux - Réaménagement du plateau EPS - Adoption du projet - Demande de subvention et lancement de la consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet estimé à 2 400 000 F dont la réalisation se fera sur deux exercices budgétaires 2000 et 2001 (fin des travaux : septembre 2001), et a décidé de solliciter la participation financière du Département.

50 - Aménagement d'un terrain de bi-cross au complexe sportif de Rosemont -

Adoption du projet et lancement de la consultation - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet estimé à 250 000 F et a décidé de solliciter la participation financière du Département et de l'ASPTT.

51 - Contrat de Ville - Réhabilitation de l'Ilot Ile de France - 2^{ème} tranche

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé le lancement de la 2^{ème} tranche de travaux des espaces extérieurs de l'îlot Ile de France dont le coût est estimé à 2 500 000 F qui seront financés comme suit :

* subvention de l'Etat :	300 000 F
* BP 2000 :	1 700 000 F
* BP 2001 :	500 000 F

- a autorisé M. le Maire à solliciter auprès des partenaires du contrat de ville (Etat - Région - Département) des subventions qui viendront en déduction du financement Ville.

52 - Marchés annuels pour 2001 - Autorisation de signer les marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés à intervenir au cours de l'exercice 2001 pour différents travaux, prestations et l'achat de fournitures.

Divers

53 - Complexe sportif du Rosemont - Règlement d'utilisation du boulodrome

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce règlement.

54 - M. le Maire a invité les membres de l'Assemblée à la cérémonie organisée le 13 novembre en l'honneur de M. Raymond FORNI, Président de l'Assemblée Nationale, ainsi qu'aux Floralies «Soleils d'Automne» qui se dérouleront du 8 au 13 novembre 2000 à Besançon.

55 - Soutien au maintien de la liaison postale ferroviaire entre Besançon et Paris - Motion déposée par les élus du groupe RPR

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la motion suivante présentée par M. Jean-Claude DUVERGET :

«Exposé des motifs :

La Poste, service public, a pris la décision de supprimer le 4 décembre prochain la liaison postale ferroviaire entre Besançon et Paris, et de la remplacer par le transport routier.

Cette décision va à l'encontre de la politique du Gouvernement JOSPIN en faveur de la sécurité routière, du développement du ferroutage, des économies d'énergie (suite à la crise récente du carburant) et de sa lutte contre la pollution.

Motion :

Les élus du Conseil Municipal de Besançon, attentifs à la qualité du service public, à la sécurité de ses concitoyens, et à leur qualité de vie, demandent le maintien de la liaison postale par train entre Besançon et Paris.

A cet effet, ils saisissent du dossier M. Christian PIERRET, Secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et Ministre de Tutelle de la Poste, afin qu'il prenne, auprès des directions concernées, les dispositions nécessaires à la poursuite de ce transport qui fonctionne à la satisfaction de tous les usagers».

La séance est levée à 22 heures 40.

Hôtel de Ville, le 8 novembre 2000
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
le 9 novembre 2000
Pour le Maire,
L'Adjoint,